



## Non remboursement de travaux non effectués

Par **jean3307**, le **28/05/2014** à **13:22**

Bonjour,

J'ai acheté un appartement en VEFA, et payé un surcoût pour aménager la cuisine afin d'y loger un lave-linge. Lors de la réception et la remise des clés en janvier, on a constaté que la cuisine n'était pas conforme à ce qu'on avait demandé. Après tergiversations, ils ont reconnu ne pas pouvoir faire ce qu'on demandait. On a alors demandé de revenir à la situation initiale. Depuis, nous n'avons toujours pas été remboursé des frais d'étude et travaux modificatifs et le mobilier de base n'est toujours pas livré.

Je pense que c'est un manquement à l'usage de mon bien.

Peut-on demander des dommages et intérêts pour non usage du bien, des intérêts de retard et intérêts pour la somme avancée pour ces travaux modificatifs qui n'ont pas été faits et pour ce remboursement qui n'arrive pas malgré de nombreux rappels?

Merci d'avance